Le SNPTES mobilisé, du 20 au 26 novembre 2023, pour la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)

Cette année, la thématique de cette semaine de sensibilisation et d'information est
« **La transition numérique :**
un accélérateur pour l'emploi des personnes en situation de handicap ? »

Pour **le SNPTES-Unsa, au-delà de l'objectif de faire se rencontrer**, **établissements publics**, entreprises, politiques, associations et **demandeurs d'emploi en situation de handicap,** ce doit être l'occasion d'**engager des actions concrètes pour faciliter leur recrutement dans nos établissements**. Cependant, la transition numérique ne doit pas, bien entendu, parer au manque d'accessibilité des locaux ou encore priver nos collègues de relations professionnelles normales.

Point phare de cette semaine, le **Duo Day**[1] **qui se déroulera le jeudi 23 novembre.** P**our le SNPTES, l'objectif de ces rencontres professionnelles est à la fois de permettre aux personnes en situation de handicap de surmonter les obstacles qui souvent les empêchent d'accéder à un emploi, et également de créer des environnements de travail adaptés afin de favoriser l'épanouissement professionnel de toutes et tous**.

Pour le SNPTES, ces opérations de sensibilisations et de formations sont primordiales pour la réussite de l'insertion et du maintien en emploi des travailleurs handicapés. Le SNPTES rappelle que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique[2] **a consacré au plan légal le rôle éminent du référent handicap au sein de la fonction publique**. Ces dispositions, qui figurent aujourd'hui à l'article L. 131-9 du code général de la fonction publique[3], précisent que « **tout agent a le droit de consulter un référent handicap, chargé de l'accompagner tout au long de sa carrière et de coordonner les actions menées par son employeur en matière d'accueil, d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées** ».

Par ailleurs, le SNPTES s'inquiète de la dérive qui consiste parfois à désigner un seul et même collègue pour assurer l'ensemble ou la plupart des missions dévolues à des référents (égalité, laïcité, violences sexuelles et sexistes, handicap, services publics+, …)

Enfin, le SNPTES rappelle que coordonner les actions en matière d'accueil, d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées et leur accompagnement doivent être faites toute l'année et tout au long de la vie et non pas seulement lors de la semaine européenne du handicap au sein de **schéma pluriannuel du handicap**.

Choisy-le-Roi, le 21 novembre 2023

[1] https://handicap.gouv.fr/duoday-2023-agir-pour-linclusion-par-lemploi
[2] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038889182/
[3] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044427676

SNPTES-UNSA Recherche et Formation - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 09 50 36 41 95
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : https ://www.snptes.fr - Espace de discussions : https://forum.snptes.fr